Résumé non technique

PPBE A5, A26 RN77 2ème échéance
DEPARTEMENT DE L'AUBE

Suite à la transposition de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (décret n°2006-361 et arrêté du 4 avril 2006), des cartes de bruit ont été établies pour les grandes infrastructures routières dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an pour la première échéance.

Les voies routières et autoroutières cartographiées comprennent les autoroutes concédées A5 et A26 dans leur intégralité, la route nationale 77 entre la rocade ouest de Troyes et la RD190 Bouilly. Les populations impactées sont 100 personnes sur la RN77 dont 96 qui vont bénéficié d'un programme de protection.

Ce diagnostic se base à la fois sur le rapport du gestionnaire des autoroutes concédées, la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) et celui des gestionnaires des routes non concédées la Direction Interdépartementale des Routes (DIR- centre Est) et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en tant que maître d'ouvrage, ainsi que des travaux mise en oeuvre par la Direction Départementale des Territoires de l'Aube.

Sur les dix dernières années des actions de protection ont étées mises en œuvre :

- Mise en place de merlons pour 3,8 millions d'euros H.T ;
- Utilisation de techniques minces dans le cadre de l'entretien des chaussées.
- Mise à jour du classement sonore des infrastructures par le Préfet pour 10 K€
- Recensement et traitement de points noirs bruit (PNB) sur la commune de Saint-Germain 37 habitations et une école pour 257 K€.

Entre 2014 et 2019, la DDT10 prévoit de poursuivre le recensement exhaustif des PNB et leur traitement sur l'ensemble de la RN77 de la rocade ouest de Troyes au département de l'Yonne. A l'horizon 2030, près de 100 PNB sont recensés. L'ensemble des travaux prévu est estimé à 429k€.

Le projet de PPBE a été mis à la consultation du public du 17 mars 2014 au 16 mai 2014 à la Direction Départementale des Territoires de l'Aube.